

[Plus tard]

LE PROJET DE CITATION POSTHUME POUR LE
CAPITAINE DU «PATRICK MORRIS»

M. James A. McGrath (Saint-Jean Est): Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Elle a trait au rapport de la commission sur le naufrage du *Patrick Morris*. Le ministre est-il maintenant disposé à envisager de recommander une citation posthume pour le capitaine du *Patrick Morris* qui, de l'avis de la commission, a contribué à sauver la vie de 47 naufragés?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de sa lettre dans ce sens. La proposition m'a grandement plu. J'ai déjà commencé à me renseigner pour savoir par quelle filière on peut acheminer une telle recommandation.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION À GORE BAY

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre des Transports. Il s'agit du récent écrasement d'un avion à l'aéroport de Gore Bay, alors que quatre personnes ont été tuées et deux autres blessées. Le ministre nous dirait-il si son ministère fait enquête à ce sujet et si on en sait plus long maintenant au sujet de la cause du désastre?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas de renseignements précis sur l'accident, mais il est normal et habituel qu'une enquête soit instituée immédiatement après l'écrasement d'un avion. Je suppose donc qu'il en va de même dans ce cas-ci. Pour ce qui est des constatations d'usage, je devrai me renseigner.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA LIBÉRATION DE M. YVES GEOFFROY DU
PÉNITENCIER—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA
CORRESPONDANCE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général et a trait à sa déclaration d'hier. Dans cette déclaration, il a mentionné plusieurs lettres, dont une écrite par M. Geoffroy, une par M^{lle} Cornellier et une par le révérend Nickels. Puisqu'il a déclaré que s'il y avait irrégularité ou illégalité il serait disposé à ordonner une enquête judiciaire, serait-il prêt à déposer ces documents publics en conformité du Règlement?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Premièrement, monsieur le président, il ne s'agit pas de lettres d'intérêt public. Il y a, entre autres, un rapport d'une travailleuse sociale qui a trait à la vie privée d'un individu, et je sais que l'honorable député attache beaucoup d'importance à la vie privée des individus. Quoi qu'il en soit, étant donné qu'il est curieux de savoir si ces lettres recèlent quelque scandale, il me ferait plaisir de l'inviter à prendre connaissance de ces lettres.

[M. l'Orateur.]

[Traduction]

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question supplémentaire?

M. Howard (Skeena): En général, ce qui se passe dans ce ministère est scandaleux.

M. Peters: La plupart du temps ils sont trop dissimulateurs.

M. Woolliams: Le ministre serait-il prêt, une fois l'enquête terminée, à nous dire si M. Geoffroy a obtenu un passeport après sa libération du pénitencier et qui s'est porté garant de lui dans sa demande?

Le très hon. M. Diefenbaker: Le ministre doit sûrement le savoir.

[Français]

L'hon. M. Goyer: Je pense, monsieur le président, que la question devrait être adressée au ministre responsable, c'est-à-dire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

[Traduction]

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas accaparer le reste de la période de questions, mais j'avertis la Chambre de mon intention d'invoquer le Règlement lorsqu'elle se terminera. D'après le Règlement, les documents comme ceux que j'ai mentionnés ce matin sont d'ordre public. Comme le ministre y a fait allusion, il devrait les déposer et j'aimerais en traiter.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

COLOMBIE-BRITANNIQUE—SUGGESTION RELATIVE AUX
PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION—L'ATTITUDE DU
GOUVERNEMENT

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Récemment, le premier ministre de la Colombie-Britannique proposait de remplacer les paiements de péréquation aux provinces par des versements directs aux particuliers. J'aimerais savoir pourquoi cette suggestion a été qualifiée de bigoterie par le très honorable premier ministre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, le député n'était probablement pas à Ottawa au moment dont il s'agit, ou il se serait rendu compte que la séquence des événements n'est pas telle qu'il l'a décrite. Simplement, je me demande comment l'honorable député décrirait une personne qui prétend qu'il y a trop de Canadiens français à Ottawa. Je ne sais pas quel mot le député emploierait pour décrire cette attitude.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Je n'ai pas entendu cette déclaration, mais je demande au premier ministre s'il est au courant que certains de nos compatriotes, au Québec, disent qu'il y a trop de Canadiens anglais dans la province de Québec.